

Montréal, le 13 juillet 2015

Monsieur Pierre Arcand,  
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles  
5700, 4e Avenue Ouest, bureau A301  
Québec (Québec) G1H 6R1

**Objet : Commentaires de la FCEI relativement à la nouvelle politique énergétique du Québec**

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, les PME représentent environ la moitié du PIB du secteur privé, plus de la moitié de tous les emplois et 99,8 % des entreprises au Québec. L'énergie étant l'une des composantes stratégiques indispensables au processus de création de richesse par nos entrepreneurs, il nous est apparu incontournable de vous faire part de nos commentaires relativement à la future politique énergétique du Québec.

**L'énergie : une préoccupation importante pour les PME**

D'emblée, précisons que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a depuis longtemps manifesté un intérêt soutenu pour les questions énergétiques. En plus d'effectuer régulièrement des travaux et de participer aux diverses consultations sur le sujet, nous sommes l'un des rares groupes patronaux à intervenir à la Régie de l'énergie dans les causes tarifaires.

Cela n'est pas étonnant puisque chaque mois dans notre Baromètre des affaires<sup>MD</sup>, l'énergie continue d'être l'une des principales préoccupations des PME québécoises. En effet, de façon récurrente, celles-ci identifient les coûts des carburants et de l'énergie dans le top 3 des principales pressions auxquelles font face les PME relativement aux coûts, et ce, en dépit de la chute des cours du pétrole amorcée l'an dernier.

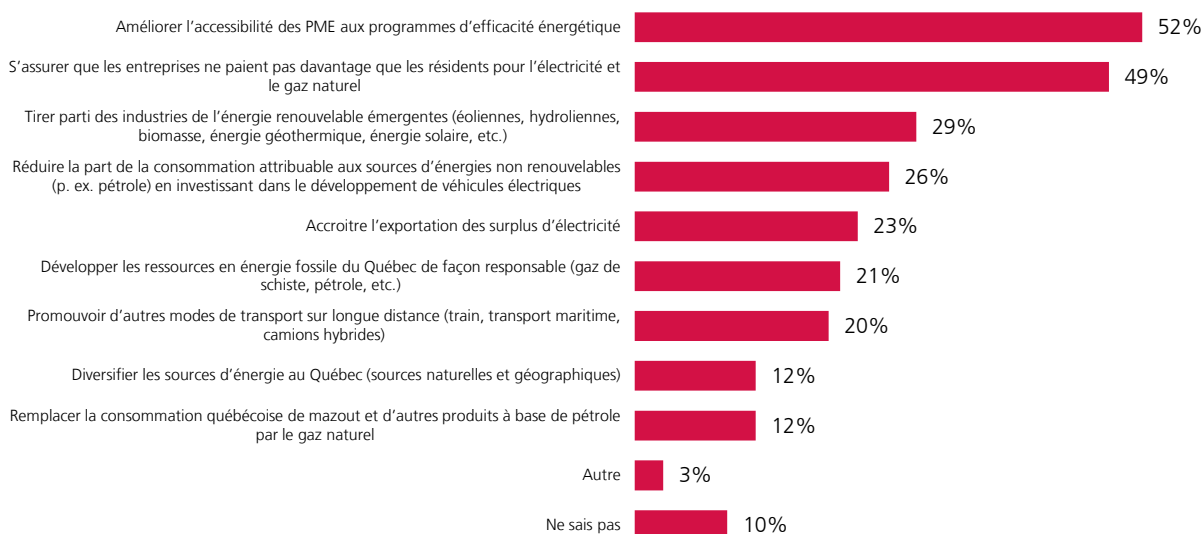
Par ailleurs, dans le cadre des travaux de la Commission sur les enjeux énergétiques tenus en 2013, nous avons eu l'occasion de présenter les priorités en matière d'énergie des PME, priorités identifiées à partir d'un sondage effectué auprès des chefs d'entreprises québécois<sup>1</sup>. La figure qui suit en montre quelques résultats.

---

<sup>1</sup> FCEI (2013), *Les PME québécoises et l'énergie*, <http://fci.ca/a6053f>

Figure 1 :

## Sur quels points la nouvelle politique énergétique du Québec devrait-elle s'axer pour vous aider à gérer vos coûts liés à l'énergie?



Note (s) : les répondants pouvaient sélectionner trois réponses au maximum

Source (s) : Sondage de la FCEI sur l'énergie au Québec, septembre-octobre 2013

Comme nous pouvons le constater, deux priorités se dégagent clairement du lot : l'amélioration de l'accessibilité aux programmes d'efficacité énergétique pour les PME (51 % des répondants en font une de leurs trois priorités) et la disparition de l'interfinancement (49 %). Les autres propositions, fort louables et dignes de considération, suivent toutefois plus loin derrière sur la liste des priorités.

Nous présenterons donc dans les pages qui suivent, certaines recommandations à ces égards, en plus de certaines orientations articulées autour de sujets spécifiques.

### **Une politique énergétique reposant sur quatre grands piliers**

Avant d'aborder plus en détail les questions liées aux préoccupations spécifiques exprimées par les chefs de PME, nous estimons qu'il importe de fixer certains grands principes qui devraient guider l'élaboration de la future politique énergétique québécoise.

#### **Ainsi, pour la FCEI, la politique énergétique devrait reposer sur les quatre grands piliers suivants<sup>2</sup> :**

- 1- Le développement des ressources énergétiques basé sur les principes du développement durable qui tiennent compte des facteurs sociaux, environnementaux et économiques.
- 2- La sécurité des approvisionnements énergétiques, la compétitivité des entreprises et la stabilité des coûts.

<sup>2</sup> FCEI (2013), *Enjeux énergétiques: La FCEI présente les priorités des PME*, <http://fcei.ca/a5514f>

- 3- L'équité entre les différentes catégories de consommateurs d'énergie (résidents, PME, grandes entreprises, etc.).
- 4- L'application prioritaire de mesures incitatives (notamment en matière d'efficacité énergétique) plutôt des mesures coercitives et réglementaires.

### **Revenir à l'essence du développement durable**

Nous le savons tous, la notion de développement durable inclue trois dimensions : une environnementale, une sociale et une économique. De l'avis de la FCEI, la dimension économique est tout aussi fondamentale que les deux autres, mais malheureusement, il semble qu'elle ait été passablement négligée dans plusieurs débats récents. Les positions de certains acteurs ont paralysé toute ouverture en matière d'exploration ou d'exploitation de nos ressources. Pourtant, il faut rappeler que dans le passé, le Québec a démontré sa grande capacité à développer de manière fructueuse et harmonieuse l'une de ses principales ressources qu'est l'hydroélectricité. Ce développement a permis de créer de la richesse pour l'ensemble des Québécois et continuera de le faire pour des générations à venir encore. Pourquoi ne pourrions-nous pas arriver à des résultats similaires avec les autres formes d'énergie que nous pourrions exploiter et produire au Québec ?

Pour la FCEI, il est donc impératif de rééquilibrer les échanges entourant l'exploitation de nos diverses sources d'énergie en abordant aussi la question des potentiels économiques offerts par le développement de ces ressources. Il en va de même de la notion d'acceptabilité sociale qui doit également inclure une composante liée aux bénéfices économiques et aux retombées des projets sur les collectivités en plus d'accorder la priorité à l'intérêt collectif plutôt que de reposer strictement sur les intérêts individuels.

Aussi, à l'heure actuelle, il n'existe pas d'organisme neutre et indépendant rattaché à l'évaluation et à la communication des retombées économiques liées à l'exploitation des diverses sources d'énergie en présence au Québec. Il serait donc souhaitable que la politique énergétique prévoie la création d'un organisme voué à l'évaluation et à la promotion des potentiels économiques des divers projets d'exploration et d'exploitation des ressources énergétiques québécoises.

Par ailleurs, afin d'éviter la paralysie de projets porteurs pour notre avenir collectif, la FCEI estime qu'il est aussi important de mettre en place un processus clair, prévisible et rigoureux d'analyse des projets qui permette d'ouvrir le dialogue et de concilier les positions des entreprises, des collectivités et des groupes d'intérêt concernés. Nous croyons qu'un tel processus pourrait permettre d'assurer un développement harmonieux de nos ressources, dans le respect des collectivités et de l'environnement.

**Recommandations :**

- La FCEI recommande que la politique énergétique prévoit la création d'un organisme neutre et indépendant voué à l'évaluation et à la promotion des potentiels économiques des divers projets d'exploration et d'exploitation des ressources énergétiques québécoises.
- Nous recommandons également que :
  - pour chaque projet, une analyse des retombées économiques potentielles soit effectuée et prise en compte dans les décisions gouvernementales;
  - la notion d'acceptabilité sociale inclut une composante liée aux bénéfices économiques et aux retombées des projets sur les collectivités en plus d'accorder la priorité à l'intérêt collectif plutôt que de reposer strictement sur les intérêts individuels;
  - qu'un processus clair, prévisible et rigoureux d'analyse des projets d'exploration et d'exploitation des ressources soit établi pour permettre aux parties prenantes (entreprises, collectivités et groupes d'intérêt) d'engager un dialogue ouvert et transparent, de concilier les intérêts en cause et de garantir aux promoteurs une prévisibilité et une stabilité d'investissement.

**Assurer la sécurité énergétique du Québec par la diversification des ressources**

Grâce à l'hydroélectricité, le Québec dispose incontestablement d'un actif de taille en matière énergétique. Cependant, force est de constater qu'il ne s'agit pas de la seule source d'énergie sur laquelle la société et notre économie reposent. Même si plusieurs souhaiteraient réduire la dépendance aux produits pétroliers par exemple, il est illusoire de penser qu'un tel objectif peut être atteint du jour au lendemain. Il faut en effet rappeler qu'environ 14 milliards de dollars de notre déficit commercial sont attribuables au pétrole.

Par ailleurs, il serait hasardeux que le Québec mette tous ses œufs dans le même panier en écartant toute possibilité d'exploiter d'autres formes d'énergie qu'il s'agisse des hydrocarbures, de l'éolien, du solaire ou autres. Cela sans compter que le développement de notre potentiel pétrolier et gazier, permettrait une sécurisation de notre approvisionnement énergétique et un rétablissement de notre solde commercial, en plus de garantir l'enrichissement de la société québécoise d'aujourd'hui et de demain.

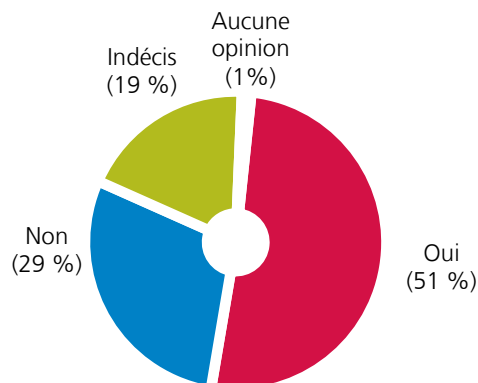
C'est d'ailleurs dans cet esprit que le 11 juin dernier, les principales associations patronales du Québec, dont la FCEI, publiaient une lettre ouverte dans laquelle elles appelaient à faire preuve d'ouverture et de pragmatisme dans le cadre des discussions sur la possibilité d'exploiter le potentiel en hydrocarbures de notre territoire.

Dans un contexte où le pétrole et le gaz représentent encore une composante importante de notre consommation énergétique et où cette part n'est pas appelée à disparaître dans un futur rapproché, une discussion sur les hydrocarbures, et qui plus est sur leur exploitation responsable chez nous, demeure tout à fait indiquée.

Si seulement une fraction du potentiel en hydrocarbures estimé à l'heure actuelle au Québec devait être exploitable, cela représenterait tout de même des sommes considérables, avec les impacts sur les économies régionales et locales et sur le trésor public que l'on peut imaginer. Les membres de la FCEI sont d'ailleurs plutôt favorables au développement de ce potentiel, dans le respect de l'environnement, y compris au gaz de shale (Figure 1).

Figure 2:

### Le gouvernement du Québec devrait-il permettre l'extraction du pétrole et du gaz naturel (schiste) dans la province?



Source(s) : FCEI, Scrutin de mandat 250 – question 1, janvier-mars 2013, 1 391 répondants

#### Recommandation :

La FCEI recommande donc que la future politique énergétique prévoie :

- d'assurer la sécurité énergétique du Québec par une diversification des sources d'énergie;
- l'établissement d'un cadre à l'intérieur duquel l'exploration et le développement du potentiel en hydrocarbures du Québec, dans le respect de l'environnement et des communautés, pourraient être effectués.

#### Vers tarification équitable de l'énergie et la fin de l'interfinancement

Depuis très longtemps, la FCEI dénonce l'interfinancement qui a cours à l'heure actuelle entre les différentes catégories de clients d'Hydro-Québec et qui se fait au détriment des PME.

L'interfinancement est une situation de tarification où certains usagers contribuent aux revenus du fournisseur dans une part supérieure à celle des coûts qu'ils génèrent, ce qui avantage d'autres usagers, comme le montre le tableau suivant.

#### Indice d'interfinancement de l'électricité, 2015-2016

Catégorie d'utilisateur	Indice
Domestique (tarif D)	84
Petite puissance (tarif G)	114
Moyenne puissance (tarif M)	133
Grande puissance – non industriel (Tarif LG)	108
Grande puissance industrielle (Tarif L)	116

**Note :** Un indice de 100 indique que l'utilisateur paie la juste part des coûts générés. S'il paie davantage, son indice dépasse 100; s'il paie moins, son indice est inférieur à 100 **Source :** Hydro-Québec Distribution, stratégie tarifaire à la Régie de l'énergie (R-3905-2014), HQD-14, document 2, p.6,

Comme nous pouvons le constater, ce sont surtout les PME qui font les frais de l'interfinancement, il ne sera donc pas surprenant de souligner que les membres de la FCEI se sont déjà prononcés comme étant majoritairement en faveur d'un ajustement des tarifs d'électricité afin que ceux-ci reflètent plus justement le coût de fourniture de ce service et donc, le principe de l'utilisateur-payeur.

Pourtant, à l'heure actuelle, la loi interdit explicitement la correction de cet écart inéquitable pour les PME. En effet l'article 52.1 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* stipule que « [l]a Régie ne peut modifier le tarif d'une catégorie de consommateurs afin d'atténuer l'interfinancement entre les tarifs applicables à des catégories de consommateurs. »<sup>3</sup>

**Recommandation :**

Comme elle l'a demandé dans le passé, la FCEI demande que cet article 52.1 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* soit abrogé afin qu'Hydro-Québec entame par la suite un retour graduel vers plus d'équité entre ses différentes catégories tarifaires. Nous estimons donc que la politique énergétique doit comporter une orientation à cet effet.

**Favoriser l'efficacité énergétique dans les PME**

Dans son mémoire soumis en 2006 lors des consultations sur ce qui allait éventuellement devenir l'actuelle politique énergétique du Québec, la FCEI préconisait déjà de choisir l'économie d'énergie plutôt que des investissements en nouvelles capacités de production, lorsque cela pouvait se faire à un coût égal ou moindre<sup>4</sup>.

Malheureusement, malgré la bonne volonté des PME et les efforts des gouvernements et de certains distributeurs pour soutenir l'efficacité énergétique, il semble que les intérêts et les canaux d'information ne soient pas encore parfaitement alignés entre l'aide disponible et les besoins exprimés. Ce constat, nous le tirons d'abord des résultats du sondage mené auprès des propriétaires de PME en 2013. On y note que parmi les deux tiers de PME qui, sur le total, ont indiqué avoir entrepris des actions en matière d'efficacité énergétique au cours des dernières années, seulement 13 % d'entre elles ont eu recours aux programmes ou subventions offerts. Près du quart des PME interrogées, soit 24 % connaissaient les programmes, mais ne s'en sont pas prévalus et 63 % ne savaient même pas qu'ils existaient<sup>5</sup>.

Parmi les 30 % de PME n'ayant pas mis en place de mesures d'efficacité énergétique, la principale raison invoquée est liée aux coûts (24 %), devant le besoin d'information (16 %), le fait d'avoir une entreprise jugée déjà écoénergétique (12 %), la complexité des programmes (9 %), la complexité technique (4 %), l'inaccessibilité aux programmes (4 %) ou d'autres raisons (15 %)<sup>6</sup>.

<sup>3</sup> Publications du Québec (2015), *Loi sur la Régie de l'énergie*, article 52.1.

<sup>4</sup> R. FAHEY ET P. E. PARADIS (2005), *Vers une nouvelle gestion de l'énergie au Québec - mémoire de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante en vue d'une nouvelle politique énergétique au Québec*, janvier.

<sup>5</sup> FCEI (2013), *Les PME québécoises et l'énergie*, <http://fci.ca/a6053f>

<sup>6</sup> *Ibid.*

Malgré tout, il reste toujours un bon potentiel d'économies d'énergie parmi les PME du Québec, puisque 60 % de leurs dirigeants n'excluent pas de mettre en place des mesures d'efficacité énergétique au cours des prochaines années<sup>7</sup>.

Le constat est donc clair : il y a un réel intérêt chez les PME du Québec à mettre en place des mesures d'efficacité énergétique. En fait, certaines le font déjà, avec ou sans aide, mais cela demeure avec des effets nets qui pourraient être grandement bonifiés, car dans la majorité des cas, on constate que l'aide en la matière est souvent inexistante ou mal adaptée aux besoins des PME ou encore, inconnue de celles-ci.

Ainsi, l'information sur les subventions ou programmes en efficacité énergétique offerts par les fournisseurs d'énergie (Hydro-Québec, Gaz Métro, Gazifère) et le gouvernement du Québec devrait être plus systématiquement et plus clairement communiquée aux PME.

Les programmes ou subventions devraient également être simplifiés et bonifiés afin de permettre à un maximum de PME de les comprendre et d'y participer. Malheureusement, trop souvent les programmes sont tellement complexes que le coût en temps et en experts pour y recourir versus les bénéfices potentiels pressentis font en sorte que les PME vont choisir de ne pas faire de demandes aux programmes. Malheureusement, cela vient aussi souvent avec le fait que les équipements qui seront alors choisis ne seront peut-être pas aussi performants que d'autres qui coutent plus cher et qui auraient pu être acquis avec un coup de pouce financier.

Par ailleurs, nous avons également noté que l'accès à plusieurs programmes d'efficacité énergétique destinés aux PME (p.ex. le programme Bâtiment d'Hydro-Québec) a été réduit, voire carrément éliminé dans certains cas. Une telle décision n'est pas de nature à favoriser plus d'efficacité chez nos PME, en plus de miner la prévisibilité qui est pourtant essentielle dans tout projet d'investissement. Bien que la FCEI ait tenté de dénoncer cette situation devant la Régie de l'énergie, cette dernière n'intervient pas dans les décisions et les programmes définis par les distributeurs en la matière. Il est donc essentiel que la politique énergétique assure une certaine stabilité des programmes en plus de définir des programmes et des investissements spécifiquement destinés aux petites et moyennes entreprises.

Aussi, de la même façon que nous estimons que la politique énergétique doit viser une pluralité de ressources énergétiques, nous croyons qu'il en va de même des mesures en efficacité énergétique. Ainsi, la politique devrait prévoir également des mesures d'efficacité énergétique liées aux produits pétroliers (par exemple, pour le remplacement de chaudières au mazout là où le gaz naturel n'est pas disponible).

Enfin, l'énergie la moins coûteuse et la plus propre restera toujours celle qui n'est pas consommée. C'est pourquoi nous sommes d'avis que l'innovation doit faire partie intégrante de tout plan d'action en efficacité énergétique et qu'elle doit être inscrite dans la politique énergétique du Québec.

---

<sup>7</sup> *Ibid.*

**Ainsi, la politique énergétique du Québec devrait inclure les orientations suivantes :**

- Assurer que l'information sur les subventions ou programmes en efficacité énergétique offerts par les fournisseurs d'énergie (Hydro-Québec, Gaz Métro, Gazifère) et le gouvernement du Québec soit systématiquement et clairement communiquée aux PME.
- Assurer l'établissement de programmes d'efficacité énergétique simples et adaptés aux réalités et aux besoins des petites et moyennes entreprises et prévoir une enveloppe spécifique réservée à cet effet.
- Viser une pluralité de ressources énergétiques dans les orientations en matière d'efficacité énergétique (ex. : Hydroélectricité, gaz, pétrole, etc.)
- Favoriser la stabilité des programmes et l'innovation en efficacité énergétique.

En conclusion

La réalité énergétique des PME revêt plusieurs facettes : différentes utilisations, différents types d'énergie, différentes factures, différents enjeux. Nous croyons donc que la prochaine politique énergétique devrait être représentative de cet état de fait.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons vivement que la prochaine politique énergétique du Québec revienne d'abord sur les trois piliers du développement durable, en incluant le pilier économique qui, tout aussi important que les aspects sociaux et environnementaux, a été malheureusement négligé dans plusieurs débats récents. Cela ouvrirait la porte en vue de permettre d'assurer la sécurité énergétique du Québec par la diversification des ressources.

Ensuite, la future politique doit viser une répartition équitable des coûts de l'énergie. En ce sens, nous estimons que des orientations doivent être prises afin de corriger l'interfinancement qui, de la majorité des catégories d'utilisateurs, pénalise davantage les petites et moyennes entreprises.

Enfin, un travail important reste à faire en matière d'efficacité énergétique. Le gouvernement ne peut laisser cet aspect aux seules mains des distributeurs et doit agir afin que tous, incluant les PME, aient accès à des mesures d'efficacité énergétique. Nous croyons que la future politique énergétique du Québec doit comporter un important volet à cet effet.

Vous remerciant de la considération que vous porterez à ces commentaires, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

[COPIE ORIGINALE SIGNÉE]

Martine Hébert  
Vice-présidente principale et porte-parole nationale